



MAIRIE DE RODELLE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Rodelle dûment convoqué le onze février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur LALLE Jean-Michel, Maire.

Présents : M. LALLE, Mme FERAL, M. CLAPIER, Mme ROLLAND, Mme CATUSSE, M. DALLO M. LEMOURIER, M. GRAS, Mme GRIPPON, Mme HENS, Mme PETIT M. PUECH, Mme SAHUC.

Pouvoirs de vote : Monsieur Gérard TURLAN donne pouvoir de vote à Monsieur Jean-François CLAPIER.

Absents excusés : M. PRIVAT.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CATUSSE.

1- Délibération 2026/01 pour désigner le secrétaire de séance, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, a désigné madame Véronique CATUSSE pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance ;

2-Délibération 2026/02 pour approuver le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025.

3- Délibération 2026/03 pour valider l'ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2026, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a validé l'ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2026, car la Commune est en mesure de lancer dès le début de l'année certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers.

4- Délibération 2026/04 pour valider la création puis la suppression d'un emploi, dans le cadre d'un avancement de grade, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a validé la création et la suppression d'un emploi, dans le cadre d'un avancement au grade d'Attaché Principal.

5- Délibération 2026/05 pour valider l'adressage ; dénomination et numérotation des voies de la commune de Rodelle, votée à l'unanimité

Le conseil municipal a validé l'adressage ; dénomination et numérotation des voies de la commune, 177 voies ont été créées ainsi que 888 points adresses.

6- Délibération 2026/06 pour approuver la cession gratuite d'une parcelle à la commune située dans le Village de Rodelle : Rocher de Rodelle, votée à l'unanimité

Le conseil municipal approuve la cession gratuite d'une parcelle à la commune d'une superficie de 4190 m², constituant un lieu symbolique : le Rocher de Rodelle.

7- Délibération 2026/07 pour valider dans le Village des Escabrins, la désaffectation et déclassement de délaissé de voirie communale classé dans le domaine public et vente à Monsieur Romain BRUNET, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la désaffectation et le déclassement d'un délaissé de voirie communale dans le village des Escabrins, afin de procéder à une vente.

8- Délibération 2026/08 pour valider dans le Village des Escabrins, la désaffectation et déclassement de délaissé de voirie communale classé dans le domaine public et vente à Messieurs Kevin DURAND et Louis GUESTAULT, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la désaffectation et le déclassement d'un délaissé de voirie communale dans le village des Escabrins, afin de procéder à une vente.

9- Délibération 2026/09 pour valider la cession gratuite d'une parcelle à la commune, lotissement La Combe, votée à l'unanimité

Le conseil municipal valide la cession gratuite d'une parcelle à la commune au Lotissement La Combe, à la demande de Monsieur COSTES Jean-Michel.

10- Délibération 2026/10 pour valider dans le Village de La Salesse, la désaffectation et le déclassement de délaissé de voirie communale classé dans le domaine public et vente à Monsieur LOMBARD Quentin et Mme BLANC Tiffany, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé la désaffectation et le déclassement d'un délaissé de voirie communale dans le village de La Salesse, afin de procéder à une vente.

11- Délibération 2026/11 pour valider dans le Village de Sarremejane, la désaffectation et le déclassement de délaissé de voirie communale classé dans le domaine public et vente à Madame Laurette FRANÇOIS, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé la désaffectation et le déclassement d'un délaissé de voirie communale dans le village de Sarremejane, afin de procéder à une vente et un achat d'une partie d'une parcelle.

12- Délibération 2026/12 pour valider les ventes de chemins ruraux à La Faioulie, votée à l'unanimité :

Le Conseil Municipal a décidé de procéder aux ventes suivantes :

- Vente par la commune à M. Christian PUECH de la parcelle nouvellement numérotée C 600 d'une superficie de 679 m²,
- Vente par M. Christian PUECH à la commune de la parcelle nouvellement numérotée C 611 d'une superficie de 243 m² et de la parcelle nouvellement numérotée C 607 d'une superficie de 377 m², soit une superficie totale de 620 m².